



# FRESNES

## SUR-ESCAUT

FRESNES-SUR-ESCAUT, le 11 octobre 2022

### ARRETE MUNICIPAL

REF: VF/JH/RD/NB

Nous, Maire de la ville de 59970 FRESNES-SUR-ESCAUT

- Vu le code de la route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2,
- Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par les arrêtés subséquents,
- Compte tenu du déplacement du marché hebdomadaire du Mardi sur la Place Paul Vaillant Couturier **à compter du 18 octobre 2022**
- Considérant que l'affluence décroissante des marchands sur la Place Paul Vaillant Couturier du marché nécessite, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique des dispositions qu'il appartient à l'autorité Municipale.

### ARRETONS

**Article 1** : Cet arrêté annule et remplace le précédent arrêté municipal pris en date du 4 mars 2014.

**Article 2** : Le marché hebdomadaire du Mardi est implanté pour une durée déterminée sur la Place Paul Vaillant Couturier de 07h00 à 13h00.

**Article 3** : La circulation et le stationnement des véhicules, sera autorisé sur les un tiers de la place Paul Vaillant Couturier, face au n°2 jusqu'au n°7, sur 30 ml soit 11 places.

**Article 4** : Il est interdit de circuler en bicyclette ou en cyclomoteur ou tout autre engin à moteur sur le marché hebdomadaire, exception faite pour les personnes handicapées circulant dans leur siège.

**Article 45**: Le stationnement et/ou l'arrêt est interdit sur le marché hebdomadaire, article R417-10 du Code de la route. Tous véhicules en infraction et gênant la mise en place des commerçants fera l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 6** : Des panneaux réglementaires seront mis en place par les soins des services Techniques et des barrières seront installées afin de délimiter les emplacements des commerçants.

**Article 7** : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose des panneaux.

**Article 8** : Madame la Maire,  
Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Commandant de Police de la subdivision de Condé-sur-l'Escaut, seront chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Madame le Maire  
Valérie FORMIS

Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tel : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

[WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR](http://WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR)



VU LE DGS